AIDE AU BAFA PAR LA VILLE DE MARCK

La ville accorde une aide financière sous conditions, aux jeunes Marckois âgés de 16 à 25 ans pour réaliser la formation BAFA. Cette aide se présente sous forme d'une prise en charge du coût de la formation théorique que le jeune devra restituer après sa période de stage pratique rémunéré.

Conditions à remplir pour réaliser une demande :

être Marckois
avoir entre 16 et 25 ans
être non salarié
avoir payé et suivi la formation générale BAFA (facture à fournir de moins de 3 mois)
avoir participé à l'animation à l'accueil de loisirs municipal durant 15 h (2 jours)

Dossier à télécharger ici et à remettre au service jeunesse

https://www.ville-marck.fr/quelles-sont-les-aides-municipales

Ville de Marck:
2 place de l'Europe
62730 - Marck
https://www.ville-marck.fr/